

**ARRETE 42/2023 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

La Maire de Murviel-lès-Montpellier
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu la délibération 28/2023 en date du 19 Octobre 2023 portant détermination des ratios promus/promouvables
Vu l'arrêté 98/2022 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 30 Septembre 2022 après avis du comité social territorial en date du 15 Septembre 2022

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2023** est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
DELARBRE Amélie	Adjoint d'animation	01/12/2023
WAELEKENS Stéphane	Adjoint d'animation	01/12/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1^{er} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
GARCIA Marie-Claire	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/12/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1^{er} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
SABATIER Stéphane	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/12/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

Avancement au grade d'Adjoint territorial du patrimoine principal 1^{er} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
TRAVER Elodie	Adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	01/12/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Hérault** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Murviel-lès-Montpellier
Le 13 Décembre 2023

La Maire
Isabelle TOUZARD



Mairie

5, rue des Lavoirs
34570 MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
Tél. 04 67 47 71 74
Fax : 04 67 47 84 16
mairie@murviel.fr

**ARRETE 05/2024 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

La Maire de Murviel-lès-Montpellier
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu l'arrêté 98/2022 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 30 Septembre 2022 après avis du comité social territorial en date du 15 Septembre 2022.

ARRETE

ARTICLE1 – Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Attaché Principal

<i>Nom/Prénom</i>	<i>Grade Actuel</i>	<i>Date d'effet de la nomination</i>
CAMILLERI Renaud	Attaché	01/02/2024

<i>Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables</i>		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

<i>Nom/Prénom</i>	<i>Grade Actuel</i>	<i>Date d'effet de la nomination</i>
GROBS Sabine	Adjoint Technique	01/02/2024

<i>Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables</i>		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{er} classe

<i>Nom/Prénom</i>	<i>Grade Actuel</i>	<i>Date d'effet de la nomination</i>
CAMBRES Benjamin	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/09/2024

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2 – Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Hérault qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

La Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier ou par l'application Télérecours accessible à partir du signe www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Murviel-lès-Montpellier
Le 01 février 2024

La Maire
Isabelle TOUZARD



Handwritten signature of Isabelle Touzard

Mairie

5, rue des Lavoirs
34570 MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
Tél. 04 67 47 71 74
Fax : 04 67 47 84 16
mairie@murviel.fr